

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 16 février 2011, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Patrick Morand

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. P. Morand, président, PLR : ouvre la séance et salue le Conseil municipal, la presse et le public. Ensuite, il déclare : « Je vous souhaite tout d'abord mes meilleurs voeux pour l'année 2011 ainsi que la cordiale bienvenue à cette première séance du Conseil général de l'année. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter un prompt rétablissement à M. Patrice a Marca et pour vous adresser quelques mots en tant que président du Conseil général. Nous voici à l'aube de la seconde moitié de notre législature. L'année qui se présente nous apportera à nouveau son lot de défis et de débats en tous genres. Les défis sont là pour nous stimuler dans nos activités et les débats pour nous permettre d'échanger nos points de vue respectifs et d'avancer ensemble. Je souhaite que mon année de présidence soit empreinte de respect, de collégialité, d'écoute réciproque et que les décisions qui seront prises le seront dans l'intérêt général. Il me tient également à cœur de rappeler que la cohésion au sein du Conseil municipal est primordiale au bon fonctionnement de la Commune et à l'exécution des tâches qui lui sont dévolues. C'est aussi à nous conseillers généraux de soutenir notre exécutif, afin de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs. Lors de nos séances, je vous demande, à vous conseillers généraux, de respecter les règles de la démocratie, d'assumer dignement votre rôle politique, de faire des propositions objectives et现实的 avec les intérêts de notre Commune. »

Ordre du jour

L'ordre du jour n'est pas modifié :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2010
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 522'000.- TTC pour les honoraires d'ingénieurs dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire : arrêté du Conseil général (J.-P. Verdon)
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 252'291.15 TTC pour la réfection de la toiture de la Tour Rouge : décision (A. Olivieri)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 139'320.- TTC pour la réfection des Fontaines de la rue du Marché : décision (J.-P. Verdon)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'300.- TTC pour l'installation d'un chauffage et d'une isolation dans le bâtiment chemin du Vignoble 21 : décision (J.-P. Verdon)
7. Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la transformation des locaux de l'immeuble Signolet 3 en vue de permettre l'ouverture de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire 2010 – Décompte final : information (I. Moeschler)
8. Réponse à l'interpellation PLR (J.-P. Ammann) « Ecole à journée continue et aide financière fédérale » (I. Moeschler)
9. Rapport CM sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Application du règlement de stationnement – Un certain laisser-aller ... » (R. Matti)
10. Rapport CM en réponse à la motion PS (R. Petignat) « Pour l'image de notre belle cité » (A. Olivieri)
11. Station transformatrice de la route du Château – Approbation par le Conseil municipal d'un crédit de CHF 230'000.- en tant que dépense liée : information orale (J.-P. Verdon)
12. Interventions parlementaires et développements
13. Questions simples et traitement
14. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Christen Anne-Claude, Dietschi Nicole, Frioud Auchlin Catherine, Honsberger Sylvia
	MM. Antille Philippe, Bloch Jean-Louis, Ferrier Christian, Jau Cédric, Latscha Jean-Pierre, Olivieri Giuseppe
Parti Radical (PLR)	: Mme Imer Milly
	MM. Ammann Jean-Philippe, Binggeli Alain, Bourquin Ralph, Devaux Jean-Philippe, Murier Thierry
Parti Socialiste (PS)	: Mmes Béguelin Marie-Claude, Martin Catherine, Petignat Ruth, Stoepfer Véronique
	MM. Fragnoli David, Friedli Paul
Union Démocratique du Centre (UDC)	: MM. De Montet Nicolas, Gutmann Anton, Hübscher Claude, Lehmann Martin, Verdon Gabriel
Excusés	: Mme Chevailler Monique (PLR), Petignat Valérie (PS), Rollier Laure (PS)
	MM. Aegerter Pascal (PLR), Althaus Jean-Pierre (FOR), A Marca Patrice (PS), Maitin Gilles (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2010

M. J.-P. Latscha, FOR : au point 5, dans sa déclaration de la page 6, le dernier mot qu'il a prononcé n'était pas « exorbitant », mais « excessif ».

Le procès-verbal est accepté par 27 voix sans opposition, avec la modification requise.

3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 522'000.- TTC pour les honoraires d'ingénieurs dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire : arrêté du Conseil général (J.-P. Verdon)

Message du Conseil municipal :

- 1 « OBJECTIF
- 1.1 *Explication des prestations à fournir par le groupe de mandataires architectes et ingénieurs ("pool") pour l'année 2011, arrêtées au 31.12.2011, à savoir pour les phases SIA « 3.1 avant-projet » et « 3.2 projet ».*
- 1.2 *Si le Conseil général décidait d'arrêter le projet le 16.02.2011, ou si la votation du 23.10.2011 devait être négative, le projet serait immédiatement stoppé à ces dates respectives. Seules les prestations effectivement exécutées jusqu'à cette date seront honorées. La totalité des montants des honoraires présentés ici ne serait donc pas utilisée.*

- 2 OCTROI DES MANDATS SELON LES MARCHES PUBLICS
- 2.1 *Les honoraires sont le résultat d'une adjudication des mandats suite à une mise en concurrence, conformément à la législation sur les marchés publics. La procédure est suivie à la lettre et dans les délais.*
- 2.2 *Bref rappel des contraintes des marchés publics :*
 - *Les procédures « marché public » s'appliquent dès que les seuils sont atteints : dans notre cas, la procédure d'appel d'offres sur invitation a été retenue par le Conseil municipal.*
 - *Adjudication en fonction du barème (interne et non publié mais défini selon une table claire) appliqué aux critères d'adjudications pondérés (qui eux sont publics et publiés).*
 - *Aucune négociation n'est possible (rabais supplémentaire ou autre).*
 - *Pas d'adjudication possible au 2^e classé.*
 - *Et enfin, la procédure peut faire l'objet d'un recours.*
- 2.3 *Les conseillers généraux ont reçu l'organigramme des relations contractuelles entre la Commune et les mandataires.*

3 RAPPEL DES PRESTATIONS A FOURNIR POUR UNE REALISATION, PAR ANNEE (SELON SIA 112)

Période 2009 :

PHASE 1 : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DETERMINATION DU PROGRAMME DES BESOINS

Période 2010 :

PHASE 2 : ETUDES PRELIMINAIRES (= prestations supplémentaires, mandat préliminaire)

2.1 Définition de l'objet et étude de faisabilité : déterminer la marche à suivre et l'organisation, définir les données de base pour le projet et démontrer la faisabilité.

2.2 Procédure de choix de mandataires : choix des prestataires répondant le mieux aux exigences.

Période 2011 :

PHASE 3 : ETUDE DU PROJET

3.1 Avant-projet : élaboration d'un avant-projet optimisée sous l'angle de la conception et de la rentabilité, estimation des coûts ±15%.

3.2 Projet de l'ouvrage : projet et coûts optimisés ±10%, éventuellement décisions préalables des autorités et fixation des délais.

Période 2012 – 2013 :

3.3 Procédure de demande d'autorisation : approbation du projet et du crédit de construction, ajustement des coûts et des délais.

PHASE 4 : APPELS D'OFFRES, COMPARAISONS ET PROPOSITIONS D'ADJUDICATION

4.1 Projet prêt à l'adjudication sur la base des études de détail et du choix des soumissionnaires d'entente avec le maître de l'ouvrage.

PHASE 5 : REALISATION

5.1 Projet d'exécution : projet prêt à l'exécution sur la base des offres mises à jour, plans d'exécution et contrats d'entreprise.

5.2 Exécution de l'ouvrage : direction des travaux, réalisation de l'ouvrage selon la conception de base, le cahier des charges et le contrat, contrôle financier.

5.3 Mise en service et achèvement : réception d'ouvrage, décompte final et travaux de garantie.

Le Conseil municipal met en place un système de suivi régulier des coûts au fur et à mesure de l'évolution du projet.

4 CALENDRIER

Dates jalons

13.12.10 Adjudication des mandats d'ingénieurs.

11.01.11 Début de la planification d'avant-projet par le groupe de mandataires (prise de contact).

19.01.11 Première séance de projet avec le groupe de mandataires, préparation des contrats

02.02.11 Séance de projet, tous les mois, entre le groupe de mandataires et la Commune.

16.02.11 Conseil général et décision sur les « honoraires 2011 ». En cas de refus, le projet s'arrête définitivement et les mandataires sont payés pour leurs prestations à ce jour.

17.02.11 Signatures des contrats de mandataires.

18.08.11 Rendu du projet avec les coûts optimisés à ± 10 %.

Sem. 34 Consultation des quatre commissions concernées.

29.08.11 Décision et préavis du Conseil municipal (CM).

30.08.11 Envoi de la chancellerie au Conseil général (CG).

14.09.11 Décision et préavis du Conseil général (CG).

26.09.11 Envoi de la chancellerie à la population.

23.10.11 Votation populaire. En cas de refus, le projet s'arrête définitivement et les mandataires sont payés pour leurs prestations à ce jour.

5 LES PAVILLONS EXISTANTS

Une étude de faisabilité et de comparaisons (avantages - inconvénients) a permis à la commission de l'équipement puis au Conseil municipal de trancher entre 3 variantes : 1) rénovation - transformation des deux pavillons, 2) rénovation et agrandissement des deux pavillons et enfin 3) démolition des deux pavillons suivie d'une construction nouvelle en lieu et place. Le Légitif communal a été informé de ces démarches et des décisions prises sur la 3^e variante. Il fut mis en évidence que les anciens pavillons ne répondent plus aux besoins actuels. Plusieurs visites des lieux ont mis en évidence la vétusté et la vieillesse des immeubles

qui étaient à l'origine provisoires. Tout doit être refait pour être en conformité, avec un résultat qui risque d'être une succession de concessions au prix fort, soit un emplâtre sur une jambe de bois. Il faut considérer que les salles existantes ne sont pas aux normes de la DIP, les surfaces sont restreintes, les méthodes d'enseignement actuelles ne sont pas adaptées à cette configuration, les locaux sont peu pratiques et surtout mal isolés, conduisant à un gaspillage énergétique. Il ressort sur les 15 dernières années des frais d'entretien que l'Exécutif considère comme exorbitants. Le parlement et l'école ont reçu les informations concernant les présences d'amiante. La réorganisation des salles avec le nouveau projet permet d'améliorer durablement la qualité de l'enseignement, de l'école enfantine à la 6^e primaire, par regroupement. Des élèves ont dû ponctuellement travailler dans les corridors, et il n'y a pas à ce jour de possibilités de salles pour le décloisonnement et les regroupements. Un container est utilisé devant le bâtiment principal. Cette situation ne saurait perdurer. Pour information, la surface des salles actuelles dans les pavillons est de 477 m². Le nouveau bâtiment enregistrerait 733 m² de salles de classes primaires (9) et enfantines (2), 90 m² de salles de soutien et des maîtres et enfin 149 m² d'aula. Toutes les classes de la 1^{ère} à la 4^e seraient sous le même toit du nouveau bâtiment. Ce dernier abriterait également la salle des travaux manuels et les espaces de rangement destinés aux différents acteurs de l'école. Le bâtiment principal existant accueillerait le solde des salles spécialisées, les salles des 5^e-6^e années, la direction, l'orthophonie, une salle de travail et une bibliothèque autorisant aussi l'accueil des parents.

5.1 Amiante : les pavillons doivent obligatoirement être assainis à terme, selon le rapport présenté précédemment.

6 DEPENSES 2011 A CONSIDERER

Voir remarque au point 1.2 du présent document.

6.1 Répartition des honoraires 2011 par mandataire pour les phases « 3.1 avant-projet » et « 3.2 projet » selon tableau ci-dessous

honoraires pour CHF 467'566 TTC

maximum CHF 14'434 TTC

maximum CHF 40'000 TTC

CHF 522'000 TTC

6.2 Juriste

6.3 BAMO

Total

Le rôle du BAMO (Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage) consiste en l'assistance au maître de l'ouvrage, à l'accompagnement et à la supervision du suivi des procédures et financier, mais ne se substitue pas à lui. Le but est la recherche d'économies et de rationalités et la garantie de la qualité des prestations. Pour rappel : le schéma est différent du système classique, puisque les fonctions du BAMO ne sont pas possibles à l'intérieur de l'organisation communale. Il faut donc un BAMO externe, en l'occurrence ici un bureau professionnel. Le BAMO n'est pas le représentant du maître de l'ouvrage et n'a pas de rôle décisionnel. Il vérifie les informations transmises à la Municipalité, analyse les comparatifs techniques et financiers, afin de s'assurer de la cohérence avec le devis, et donne un avis professionnel.

7. CONCLUSION

Un montant d'un demi-million a été inscrit en septembre au budget 2011, sur la base d'estimations. Les commissions des finances et de l'équipement ont été consultées et préavisent favorablement cet objet. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver avec force et détermination ce projet prioritaire pour La Neuveville, donnant un signal fort pour la votation populaire du 23 octobre 2011.

Montants des honoraires pour les phases 3.1 et 3.2, avant-projet et projet		Honoraires
Architecte de projet		239'987.00
Direction des travaux		59'924.00
Management Pool (6 %)		17'995.00
Ingénieur civil		64'800.00
Ingénieur CVS		29'819.00
Ingénieur électricien		19'108.00
Physicien du bâtiment		13'686.00
Géologue		21'600.00
Paysagiste		32'927.00
Total (TVA 8 % incluse)		499'846.00
./. coût pour avant-projet "light" (TVA 7.6 % incluse)		-32'280.00
Total honoraires pour avant-projet et projet (TVA incluse)		467'566.00

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : « Premièrement et en préambule, le Conseil municipal tient à vous faire part d'une bonne nouvelle : nous ne parlons plus de fermeture de classes à l'école primaire de La Neuveville, la Direction de l'Instruction publique vient de rendre sa décision. Sur l'objet qui nous occupe ici, le Conseil municipal souhaitait au départ procéder à un seul vote du législatif avant la votation populaire prévue le 23 octobre de cette année. Dans un souci de transparence avec le parlement, il vous soumet au vote ce crédit d'engagement. Il s'agit des honoraires 2011, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ces honoraires sont compris dans l'estimation de l'avant-projet complet devisé à ce jour à CHF 8,4 millions au total (y compris le déménagement et l'occupation d'autres locaux durant les travaux, la démolition des deux pavillons, le mobilier, les aménagements extérieurs, etc.). S'il arrivait ce soir que ce crédit ne soit pas accepté, les frais s'arrêteraient cette semaine et ne représenteraient plus que la compétence du Conseil municipal. Le Conseil municipal propose le même principe pour le 23 octobre 2011 : il en serait de même si le vote populaire était défavorable, les honoraires s'arrêtant sur cette semaine. De la sorte, le crédit voté ce soir serait amputé des travaux allant de la fin octobre à la fin décembre. Dès le départ, c'est-à-dire dès le début 2009, l'exécutif a eu le souci d'informer pas à pas et en toute transparence le législatif communal de ses démarches, positions et décisions sur le dossier de l'école primaire. Le Conseil municipal a voulu de la sorte associer le Parlement neuvevillois à sa démarche. Le dossier "Ecole primaire" a été dès l'origine jugé comme un dossier stratégiquement prioritaire pour la législature en cours. Aucun parti n'a jamais remis en question cette priorité. Pour rappel, le projet Belmondo a été abandonné au printemps 2009, dès le début de la législature, après une évaluation de la situation et pour les raisons que chacun sait et qu'il n'est pas utile de répéter ici. Cet abandon de Belmondo s'est accompagné d'une reprise du programme des besoins défini par l'école, étudié et défendu tant par l'exécutif que par la commission scolaire, tant par la direction que par le corps enseignant. Une étude sur trois variantes a été commandée par le Conseil municipal. Le mandat de cette étude concernait une évaluation du site des deux pavillons sous forme de comparatif entre trois variantes, soit : Variante 1 qui comprend la rénovation et la transformation des deux pavillons. Il en est ressorti un décalage flagrant entre les besoins de l'école d'aujourd'hui et l'aménagement actuel des pavillons. Cette variante n'entre donc pas en ligne de compte. Variante 2 qui prévoit la transformation et l'agrandissement des deux pavillons; nous y reviendrons. Variante 3 qui projette la démolition des deux pavillons existants et l'édification d'un nouveau bâtiment, en lieu et place. Dans cette étude, le mandat précisait qu'il fallait étudier la faisabilité de la variante 3. Un second mandat aurait été nécessaire pour chiffrer les variantes 1 ou 2, mandat que le Conseil municipal n'a pas lancé, tant les avantages que les inconvénients exposés dans l'étude démontraient que les avantages de la variante 3 l'emportaient nettement sur les deux autres. Le résultat de l'étude et une visite approfondie des lieux en présence du maire, des responsables des écoles, de la GTE, de l'équipement et de la direction de l'école ont montré deux constructions qui avaient vécu et qui ne présentaient que peu d'intérêts sur les plans pratique, fonctionnel et pédagogique. Le comparatif de l'étude a confirmé cette position qui n'appelait aucun doute sur la variante à suivre pour l'avenir : les commissions consultées furent unanimes sur le choix de la variante 3 et, à la fin de l'année 2009, le Conseil municipal décidait à l'unanimité d'opter pour la démolition des deux pavillons existants et leurs remplacements par la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place. L'exécutif informa largement le législatif sur cette option choisie. La reprise du programme du projet "Belmondo" faisait partie du choix stratégique opéré, permettant de gagner du temps en 2010 pour élaborer un avant-projet et procéder à la modification fondamentale du plan de zone. Aujourd'hui, ces deux étapes importantes, qui ont nécessité une année de travail d'un grand nombre d'acteurs, ont été atteintes. Les partis ont adhéré au calendrier proposé, soit à l'objectif clairement défini et jamais remis en cause de la rentrée scolaire 2013. Toutes les parties au projet se sont identifiées à ce but. Concernant l'aspect financier de ce projet, nous vous rappelons qu'un groupe composé de quatre architectes a expertisé d'une manière neutre et professionnelle l'avant-projet que nous vous soumettons ce soir : d'une seule voix ils ont qualifié le projet d'"économique et de rationnel". Nous ne sommes pas en présence d'un projet titanique ou luxueux, mais d'un calcul correct et professionnel, correspondant aux besoins d'une école d'aujourd'hui et de demain. Sur le plan technique, il faut rappeler que la nouvelle construction représentera 7'534 m³ (contre actuellement 5'433 m³) dans les deux pavillons, et une surface de 972 m² (contre 577 m² aujourd'hui). En plus, les comparaisons techniques montrent également avec force que les pavillons ne sont plus en adéquation avec une école actuelle normale, sans parler d'une école destinée aussi aux enfants neuvevillois de demain. Toutes les commissions consultées ont approuvé ce crédit avec force. Le Conseil municipal unanime vous demande de montrer un signal clair ce soir en approuvant sans réserve ce crédit de CHF 522'000.-, l'objectif de cet objet étant le rendu du projet d'ici fin 2011, selon la phase 3.2 de la norme SIA. Je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Devaux, PLR : « Le PLR est sur le principe favorable à améliorer l'infrastructure de l'école tout comme il défend une école de qualité et un nombre suffisant de classes. D'ailleurs, il a démontré son engagement en organisant une visite publique des pavillons où tout un chacun a pu se rendre compte de la situation. Le projet qui nous est présenté ce soir est le projet phare, non seulement de la législature, mais également de la décennie, puisque, par son montant, il va mobiliser une part importante des capacités d'investissements de notre Commune. Une décision importante préavisée par les différentes instances doit être prise par la population dans le courant de l'année. L'aval de la population à un projet de telle ampleur n'est pas gagné d'avance et c'est la raison pour laquelle le PLR porte une attention toute particulière à ce projet. Le but est que le projet qui soit présenté soit accepté. Pour pouvoir convaincre, il faut déjà être convaincu soi-même. Pour être convaincu soi-même, il faut être en possession d'une information complète. Le Conseil municipal a pris la décision de la variante de la nouvelle construction et l'explique par plusieurs raisons, certainement bonnes prises individuellement. Par contre, nous n'avons pas reçu l'analyse des variantes qui a conduit à ce choix. Par analyse de variantes, nous entendons la comparaison chiffrée des avantages et inconvénients d'une nouvelle construction par rapport à la rénovation et à l'agrandissement du complexe existant. Soit cette analyse de variantes a été réalisée et chiffrée et elle doit alors faire partie du dossier. Soit cette analyse n'a pas été réalisée et elle doit encore l'être. Le PLR ne demande qu'à être convaincu que la nouvelle construction est bien la meilleure variante et que la rénovation/agrandissement ne constitue que le plan B. Le PLR est prêt à soutenir le crédit qui nous est demandé ce soir, à la condition que cette analyse de variante soit disponible, respectivement encore effectuée et présentée au Conseil général au plus tard lors de la demande de préavis de crédit pour le projet global d'investissement, afin que le Conseil général puisse voter en toute connaissance de cause. Ce soir, le conseiller municipal Verdon nous informe que cette analyse chiffrée des variantes n'est pas disponible. Le PLR demande que le Conseil municipal mette à l'ordre du jour du prochain Conseil général une demande de crédit d'étude additionnelle pour réaliser cette étude. Le projet de la nouvelle construction telle qu'elle nous est présentée peut continuer selon le planning établi, pour autant que le crédit soit accepté ce soir. »

M. P. Antille, FOR : « Nous avons pris note que le montant d'un demi-million de francs est inscrit dans le budget 2011. Le message mentionne également que si les résultats de la votation du 23 octobre 2011 devaient être négatifs, le projet serait immédiatement stoppé et que seules les prestations effectives exécutées seraient honorées. Toutefois, Forum désire ardemment par l'acceptation du présent crédit (budgétaire), donner un signal politique fort et demander à chacun et chacune de ne plus douter de la réalisation de la construction de la nouvelle école primaire. Forum propose d'accepter la demande de crédit et de montrer ainsi sa confiance en l'avenir, afin de réaliser un bâtiment qui saura sans nul doute être à la hauteur des attentes de la future population électorale, qui aura pu profiter d'une école digne de ce nom. »

M. M. Lehmann, UDC : le parti UDC n'est pas contre ce projet non plus. Il s'agit d'un projet important. La question s'est posée de savoir si on ne pourrait pas faire un vote consultatif.

M. P. Morand, président, PLR : donne la parole à M. V. Carbone, chancelier municipal.

M. V. Carbone, chancelier municipal : un vote consultatif n'est pas possible à La Neuveville. En effet, l'article 21 de la loi sur les communes stipule que les communes peuvent prévoir des votations consultatives dans leur règlement d'organisation. Le règlement neuvevillois ne contient pas de disposition en la matière.

M. D. Fragnoli, PS : la demande de crédit présentée ce soir doit nous permettre de mener ce projet à un niveau d'étude tel qu'il pourra être soumis au vote du corps électoral. Le but premier est de faire passer le projet, donc de convaincre la population. Il faudra démontrer le besoin et prouver que, pour répondre à ce besoin, diverses analyses ont été effectuées. Ces analyses doivent montrer clairement que la construction d'un nouveau bâtiment représente la meilleure solution. Il faudrait aussi démontrer que l'investissement sera supportable par notre commune. Le parti socialiste se rallie à la demande faite par le parti radical, afin de répondre aux questions légitimes que se posera la population lors du vote.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : « Je constate que deux partis importants demandent à être convaincus par la démonstration de la preuve du besoin et par la présentation d'une analyse financière. Je comprends leurs préoccupations. Elles concernent les aspects technico-financiers et le calendrier que les autorités se sont assignés. Prenons d'abord les aspects techniques et financiers :

Les dimensions des classes ne correspondent pas aux recommandations de la DIP, elles sont trop petites (classe enfantine de 54 m², alors qu'il en faudrait au minimum 75 m²; concernant les classes normales d'école primaire, elles devraient avoir au minimum une surface de 64 m²). Il manque des locaux pour l'enseignement différencié et le décloisonnement à l'école enfantine (un container est encore aujourd'hui installé et utilisé dans la cour). Ce sous-dimensionnement actuel nécessite un redimensionnement de l'ensemble du bâtiment et par conséquent une modification des flux des élèves, avec un nouvel aménagement de l'espace à prévoir. Le redimensionnement implique un agrandissement considérable qui passe par des modifications de structures des deux pavillons. Les surfaces et les cubes supplémentaires auront une incidence financière non négligeable. En 2013, le cycle élémentaire pourra être introduit de manière définitive. Une des conditions pour avoir l'autorisation de profiter de cette forme d'enseignement est de regrouper dans un même bâtiment les écoles enfantines et les 1^{re} et 2^e années primaires. Sinon et encore : L'école primaire ne dispose d'aucune aula digne de ce nom. Les travaux manuels sont actuellement dispensés dans une salle au sous-sol, sans aération ni lumière directe. Les alentours de l'école devraient être modifiés et les gradins se trouvant dans la cour devraient être supprimés, ce qui éviterait des accidents, comme on en dénombre déjà. L'élimination de l'amiante dans les bâtiments et sur les façades extérieures est contraignante dès qu'il y a transformation ou rénovation, et cela immédiatement. Les sanitaires doivent être remplacés; l'installation de l'eau chaude est nécessaire. Le chauffage est à bout de souffle, tout comme sa distribution : des radiateurs à 1,90 m du sol ne sont guère fonctionnels. Les isolations de l'ensemble du bâtiment doivent être entièrement revues de bas en haut, soit du sous-sol au toit. Il faut solutionner la problématique du gaspillage énergétique tant décrié. La fixation des plafonds est nécessaire. Il faut éliminer les infiltrations d'eau dans bon nombre de salles de classe. Durant les 15 dernières années, nous estimons à 1 million de francs le montant que nous avons dû investir pour l'entretien des pavillons. Tous les drainages et les canalisations doivent être revus (dégâts provoqués par les racines des peupliers). L'évacuation des eaux du toit doit être refaite : actuellement, elle se fait par les "trop-pleins". Sans sous-estimer la valeur architecturale des deux pavillons qui ont bien vécu, nous relevons que le terme même de pavillon implique par nature une construction légère. Il faut le dire clairement, le diagnostic technique posé sur les pavillons n'est pas favorable à une transformation et à un agrandissement des deux pavillons, car les travaux envisagés seraient d'une grande ampleur. En effet, de l'avis des professionnels, il s'agirait de démolir jusqu'à l'ossature des bâtiments, repenser la structure de l'ensemble, comme signalé précédemment. Nous sommes devant des pavillons qui ne répondent plus aux besoins de l'école d'aujourd'hui. La variante de la rénovation est donc peu défendable. Pour celle de la rénovation et de l'agrandissement, les travaux seraient de grande ampleur. Repenser la structure de l'ensemble n'a pas de sens du point de vue des professionnels consultés, car le résultat ne serait pas rentable et serait insuffisant face aux besoins. Le danger d'un calcul tel que proposé est le manque de précision de la démarche : soit nous mandatons sérieusement une entreprise et le mandat n'est plus de la compétence du Conseil municipal, soit nous procédons à un calcul grossier qui pose le problème de la précision de l'estimation, avec des surcoûts probables. Autre question soulevée par la demande du PLR et du PS : nous imaginons mal ces deux partis remettre en question le programme des besoins arrêté par les autorités scolaires et municipales. Pour ce qui est du calendrier, la planification de ce projet est précise. La demande du PLR et du PS fait apparaître le risque important de ne plus respecter les délais. Nous pourrions perdre une année, ne serait-ce déjà que par le fait que le mandat requis d'une transformation accompagnée d'un agrandissement conséquent dépassera certainement les compétences du Conseil municipal. Un tel mandat prend du temps et le retard serait immanquablement programmé. Quel parti voudrait porter une telle responsabilité ? De plus, la demande faite ce soir va créer des frais supplémentaires. Il faudrait aussi connaître la précision requise pour le calcul des coûts. Je prends note de la remarque faite ce soir par le PLR, appuyée par le PS. Le Conseil municipal s'efforcera de présenter, lors de la séance du Conseil général du 4 mai prochain, une prévision financière à long terme du ménage communal, avec plus de précision, mais avec toutes les nuances évoquées et qui s'imposent. D'autre part, nous comprenons les arguments et le questionnement présenté par l'UDC. Dans la mesure où un vote consultatif aurait été possible, il aurait soulevé les difficultés suivantes : le temps, c'est aussi de l'argent ! Et le calendrier s'en serait trouvé totalement bouleversé, car le peuple aurait été vraisemblablement consulté le 19 juin prochain. Les chiffres présentés dans les documents correspondent à ceux d'un avant-projet light, avec un degré de précision de +/- 15%. Il serait malhonnête d'occulte des surprises possibles, positives ou négatives, puisque nous ne sommes pas encore à l'avant-projet définitif (norme SIA 3.1) et encore moins à un projet (norme SIA 3.2, précision +/- 10%). Le peuple se serait prononcé sur un chiffre qui, à ce stade, aurait manqué singulièrement de précision. Le message transmis aux citoyens avant une votation doit être clair et précis. Or à ce jour et dans le court terme, nous ne disposons pas de toutes les données et ne sommes pas en mesure de disposer des informations et des calculs nécessaires. Le calendrier s'en serait trouvé perturbé fondamentalement : l'objectif de l'UDC est certainement

d'économiser quelque CHF 350'000.- au cas où la votation populaire du 23 octobre échouerait. Si nous avions pu suivre l'UDC ce soir, les travaux auraient cessé logiquement jusqu'à la consultation populaire. Or, la planification de ce jour est de parvenir à la remise des clés à la cheffe des écoles à la rentrée scolaire 2013 ! Le retard provoqué par une consultation populaire aurait été d'un an au minimum, à cause des contraintes liées à l'année scolaire. Est-ce le but recherché par le Conseil général, alors que les commissions consultées n'ont jamais émis de réserve à ce sujet ? Rappelons enfin que la stratégie financière du Conseil municipal a toujours été de ne pas augmenter la quotité d'impôt de La Neuveville et de demeurer compétitifs en l'espèce. En guise de conclusion, les deux pavillons actuels ne répondent plus du tout aux besoins de l'école d'aujourd'hui et encore moins aux besoins de l'école de demain. Les consultations ont montré que les intérêts publics s'opposent parfois à des intérêts privés; il est dès lors difficile de contenter tout le monde. Le bon marché n'est-il pas trop cher ? Chacun connaît les surprises propres à une rénovation ou à une transformation, fusse-t-elle légère. Peut-on négliger cet aspect financier ? La décision de ce soir est politique : voulons-nous construire une école pour demain ou rapiécer le vieux avec du neuf ? Le projet de construction d'un nouveau pavillon est le seul qui permette de construire l'école de demain en ne se contentant pas de raccommoder l'existant. Ce soir, la décision vous appartient, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. »

M. J.-P. Devaux, PLR : le parti radical a la même préoccupation que le peuple reçoive toute information utile pour pouvoir prendre sa décision, surtout face au montant important de ce projet devisé à CHF 8.4 millions. Cela fait peur à beaucoup de gens et des voix s'élèvent dans la population pour appeler à réaliser un projet moins cher. Il est personnellement favorable à la nouvelle construction, mais il faut convaincre les citoyennes et les citoyens. Le but n'est pas de faire dépenser un grand montant à la Commune pour réaliser une étude comparative, mais de tendre à prouver que la variante d'une nouvelle construction est la meilleure.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : est d'accord avec le parti radical et le parti socialiste. Sur le plan financier, il va s'efforcer de répondre à leur requête. Il propose pour l'étude sur la réfection et l'agrandissement des pavillons existants d'admettre une marge d'erreur de plus ou moins 25 %.

M. D. Fragnoli, PS : la précision doit être suffisamment crédible pour être comparable. Le degré de précision pourrait effectivement être de l'ordre de plus ou moins 25 %. Une fois le choix de la variante optimale fait, nous pourrons aller de l'avant.

M. R. Bourquin, PLR : une étude sur la rénovation et l'agrandissement des pavillons existants avec une précision de plus ou moins 25 % lui paraît suffisante, mais la question de la satisfaction des besoins doit être comparable au projet de construction d'un nouveau bâtiment, aussi d'un point de vue Minergie.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : note que personne dans cette salle ne remet en question ce soir l'analyse des besoins. Il déclare que le Conseil municipal s'efforcera de livrer au Conseil général le 4 mai prochain une estimation du coût à plus ou moins 25 % de marge d'erreur de la variante prévoyant la transformation et l'agrandissement des pavillons existants.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 26 voix sans opposition, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de CHF 522'000.- TTC destiné à assumer les honoraires d'ingénieurs dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire.***

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 252'291.15 TTC pour la réfection de la toiture de la Tour Rouge : décision (A. Olivieri)

Message du Conseil municipal : « *La Tour Rouge est un élément important du patrimoine historique de La Neuveville. Ce bâtiment historique protégé au niveau de la Confédération Suisse et de l'Etat de Berne doit être entretenu et rénové avec soin et dans le respect de ses particularités architecturales. Ce projet vise la restauration des éléments de la toiture qui présentent depuis longtemps de nombreuses dégradations d'étanchéité mettant en péril la structure de la charpente et la pérennité de la tour. Un nettoyage à sec et des retouches aux joints des pierres des façades seraient également nécessaires. Il a été décidé d'un remplacement de la couverture actuelle en fibrociment par un écaillage de bardage de cuivre arrondis petites écailles 22 pièces/m², plus adapté. Pour le reste des façades, il s'agit uniquement d'un rafraîchissement de la peinture sans effet sur la structure du*

bâtiment. Afin de garantir la qualité et la cohérence des travaux de rénovation qui ont fait l'objet d'une demande de permis actuellement en cours auprès de la Préfecture du Jura bernois, le concept a été élaboré en collaboration avec le responsable du Service des Monuments Historiques (SMH). Il sera informé régulièrement des choix qui le concernent en sa qualité d'autorité de subventionnement et participera à la réception finale de l'ouvrage remis en état. L'Office fédéral de la culture a été informé des travaux prévus. Le rapport de Mme Maillard, historienne d'art (Etude avril 1998) ainsi que d'autres rapports établis, entre autres celui du Laboratoire d'archéologie de Neuchâtel, ont permis de définir les priorités quant aux éléments à traiter et les solutions à choisir. Un certain nombre d'interrogations persistent concernant les pierres et les crépis mais aucune intervention lourde ne sera entreprise et les contre-indications seront donc respectées. Les directives imposées par le Canton ont été suivies scrupuleusement. Les travaux se feront pendant la période la plus favorable ne provoquant pas de nuisance autant aux citoyens qu'aux touristes. Dans le cadre de la restauration du toit de la Tour Rouge et la réfection des façades, un crédit d'investissement de CHF 252'291.15 TTC est nécessaire. Ce montant est brut. Il faut savoir que le Conseil du Jura bernois (CJB) avec le Service des Monuments Historiques du canton de Berne (SMH) assurent une contribution cantonale de CHF 100'000.-. La construction financière se décompose comme suit :

<i>Montant brut des travaux = crédit d'engagement</i>	<i>CHF 252'291.15</i>
<i>Subvention CJB + SMH</i>	<i>CHF 100'000.00</i>
<i>Prélèvement sur la réserve comptable 2050.01 – 310.469.01</i>	<i>CHF 55'000.00</i>
<i>Montant net à faire valoir sur le budget des investissements 2011</i>	<i>CHF 97'291.15</i>

Après les préavis favorables des commissions de la gestion du territoire, de l'équipement, des loisirs et des finances, le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition et recommande au conseil général de bien vouloir accorder la demande de crédit y relative, de CHF 252'291.15 TTC. »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : insiste sur le fait qu'il est nécessaire de faire des travaux d'assainissement pour la toiture principalement. Le Service des Monuments Historiques a été consulté et a donné son aval. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Lehmann, UDC : le parti UDC accepte ce projet, mais il souhaiterait que le libellé de ce genre d'objet indique aussi les dépenses nettes.

Mme N. Diestchi, FOR : aimerait savoir pourquoi un nettoyage à sec et des retouches aux joints des pierres des façades seraient également nécessaires. Le conditionnel utilisé dans cette phrase l'étonne quelque peu.

M. A. Olivieri, conseiller municipal : affirme que les travaux seront effectivement réalisés. Il ne s'agit pas d'une condition.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : « *Les diverses recommandations des services compétents en la matière ayant été respectées et dans la perspective des festivités du 700^{ème} anniversaire de notre belle cité, Forum approuve la réfection de la Tour Rouge et se prononce en faveur du crédit d'engagement de CHF 252'291.15 TTC* ».

M. A. Binggeli, PLR : « *Le groupe libéral-radical salue la volonté du Conseil municipal de lancer la rénovation de la toiture de la Tour Rouge en vue du 700^{ème} et permettant d'assurer la pérennité de ce monument historique. Nous demandons au Conseil municipal de prendre ses responsabilités en ce qui concerne le contrôle et le suivi du chantier ainsi que le respect du budget. Le groupe libéral-radical vous invite à accepter la demande de crédit* ».

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 26 voix sans opposition, le Conseil général approuve la demande de crédit d'engagement de CHF 252'291.15 TTC pour la réfection de la toiture de la Tour Rouge.**

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 139'320.- TTC pour la réfection des Fontaines de la rue du Marché : décision (J.-P. Verdon)

Message du Conseil municipal : « Depuis plusieurs années, le service des monuments historiques et les services techniques se sont rencontrés à diverses reprises pour discuter de l'assainissement des fontaines. Suite à ces séances, une analyse des fontaines a été demandée le 10 mai 2007 par le service cantonal. L'entreprise mandatée a notamment relevé des problèmes d'étanchéité des bassins et différents défauts de polychromie. En avril 2009, l'entreprise consultée, spécialiste en matière de fontaines anciennes et reconnue sur le plan national, nous a remis des offres détaillées pour l'assainissement des bassins de chacune des deux fontaines de la rue du Marché. Dans le courant de la même année, une offre détaillée pour la réfection de la peinture nous a été remise pour chaque fontaine. Lors d'un entretien réunissant les services techniques et le service des monuments historiques, il fut demandé que les travaux soient réalisés dans un délai raisonnable. Le canton précise que c'est à la commune de mandater les travaux étant donné qu'elle est le maître de l'ouvrage. Il fut également soulevé que les travaux ne pouvaient pas être réalisés durant les périodes estivale et hivernale. Une demande de subvention a été faite au canton pour les travaux d'assainissement par les services techniques. Le canton est prêt à subventionner ces travaux à hauteur de CHF 56'000.- (arrêté du Conseil-exécutif no 1334 du 15 septembre 2010, subvention de la loterie no 1387 / 704908). Cette subvention est acquise à la condition que le service des monuments historiques réalise le suivi et la réception des travaux et qu'il reçoive un dossier complet avec décompte. Dans cette subvention est comprise la subvention fédérale qui est gérée par le canton qui assure la transmission des informations. Le canton, en tant que participant au financement des travaux, attend que les entreprises mandatées soient reconnues comme professionnelles spécialisées et agréées. La proposition qui est adressée au Conseil général est approuvée par la Berne cantonale et fédérale. Conformément à l'article 7 DPC du Décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire : « L'entretien de constructions et d'installations est soumis à l'octroi du permis de construire, s'il concerne un monument historique ou l'environnement de ce dernier ». Les fontaines de la rue du Marché figurent au recensement architectural de La Neuveville comme étant « digne de protection ». Les travaux de réfection prévus sont donc soumis à l'obligation du permis de construire. Une demande de permis de construire en bonne et due forme sera transmise à la Préfecture en temps opportun. Le département de l'équipement a étudié d'autres variantes plus légères et des contre-offres, mais le problème fondamental de l'étanchéité et des fondations des fontaines forcent à des travaux conséquents. Le bon marché est trop cher et il faut aujourd'hui attaquer de front l'assainissement total des deux fontaines. Les commissions de l'équipement et des finances ainsi que le Conseil municipal approuvent cette proposition. La ligne ainsi adoptée par le Conseil municipal est celle d'une réfection complète et qui va dans le sens préconisé par les services compétents du canton et de la Confédération. Le Conseil municipal songe également dans ses considérants à la présentation de la vieille ville sous son meilleur jour lors du 700^e anniversaire de la cité. Récapitulatif des offres :

Fontaines du Haut et du Banneret (assainissement bassin et peinture)		
Poste	Objet	Montant
Assainissement complet du bassin	Fontaine du Haut	CHF 60'800.00
Assainissement complet du bassin	Fontaine du Banneret	CHF 56'000.00
Peinture	Les deux fontaines	CHF 7'200.00
Divers	Les deux fontaines	CHF 5'000.00
TOTAL brut HT		CHF 129'000.00
TVA 8 %		CHF 10'320.00
TOTAL brut TTC		CHF 139'320.00
./. Subvention (fonds de loterie)		CHF 56'000.00
TOTAL net TTC		CHF 83'320.00

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : le Conseil municipal souhaite embellir la ville en vue du 700^{ème} anniversaire. Les fontaines sont en mauvais état et une réfection fondamentale doit être menée. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Ferrier, FOR : « La vision des Bannerets de la rue du Marché dénudés de leur ensemble le temps de cette réfection est difficilement imaginable pour toute personne attachée à ce lieu chargé

d'histoire et poumon de notre cité. L'état de dégradation des bassins ainsi que leur perte d'étanchéité ne laisse pas d'autre choix que la réfection complète. Forum approuve donc le crédit d'engagement de CHF 139'320.- pour la réfection des fontaines de la rue du Marché et souhaite un repos bien mérité à nos fidèles chevaliers. Informellement et par souci d'équité, serait-il envisageable d'offrir un lifting à une fontaine chère au cœur de l'un de nos membres malheureusement absent ce soir. Je cite : "La petite oubliée de la Cave de Berne" ».

M. M. Lehmann, UDC : la fraction UDC vous demande d'accorder ce crédit. Les dernières rénovations ont été faites il y a 26 ans. Cela est donc nécessaire.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : la fontaine mentionnée par M. Ferrier n'appartient pas à notre localité, mais à la ville de Berne.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 26 voix sans opposition, le Conseil général approuve un crédit d'engagement de CHF 139'320.- TTC pour la réfection des fontaines de la rue du Marché.***

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'300.- TTC pour l'installation d'un chauffage et d'une isolation dans le bâtiment chemin du Vignoble 21 : décision (J.-P. Verdon)

Message du Conseil municipal : « *Abritant une partie des services de l'équipement de La Neuveville, le bâtiment situé à la route du Vignoble 21 nécessite des travaux d'assainissement (isolation et chauffage), actuellement minimes voire inexistant, dans les plus brefs délais. Dans un premier temps, la Commune de La Neuveville a déjà entrepris des travaux pour parer au plus pressant, soit le remplacement des fenêtres. Les travaux ont été réalisés en fin d'année 2010. Suite à ces travaux, la Municipalité de La Neuveville envisage un projet d'ensemble comprenant l'isolation intérieure des murs, l'isolation du sol, l'isolation du plafond, l'installation de chauffage (pompe à chaleur). Des travaux de menuiserie, peinture et sanitaires sont également à englober dans le projet. Mandaté par la Municipalité pour ce projet, un bureau d'architecture de la place nous a fait parvenir une estimation des coûts de construction selon son analyse du site, avec plusieurs offres à l'appui. L'estimation des frais à engager est la suivante :*

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>ISOLATION INTERIEURE, FACADES EST/NORD/OUEST</i>	<i>14'200.-</i>
<i>ISOLATION MUR DE REFEND SUD</i>	<i>3'900.-</i>
<i>ISOLATION SOL</i>	<i>20'900.-</i>
<i>ISOLATION PLAFOND HORIZONTAL</i>	<i>9'300.-</i>
<i>ELECTRICITE (travaux internes)</i>	<i>0.-</i>
<i>CHAUFFAGE</i>	<i>45'000.-</i>
<i>SANITAIRES, adaptations</i>	<i>500.-</i>
<i>MENUISERIE</i>	<i>3'000.-</i>
<i>PEINTURE</i>	<i>10'000.-</i>
<i>HONORAIRES</i>	<i>5'000.-</i>
<i>TAXES ETC.</i>	<i>500.-</i>
<i>DIVERS</i>	<i>8'000.-</i>
<i>Total</i>	<i><u>120'300.-</u></i>

La commission de l'équipement a examiné cet objet pour lequel elle a émis un préavis positif. Pour sa part, la commission des finances a émis un préavis négatif, sur la base des considérations suivantes : « La commission des finances ne conteste pas la nécessité d'offrir des conditions de travail favorables aux employés de la Commune. Toutefois, vu les importants investissements prévus nécessitant une politique financière rigoureuse et la récente acceptation du budget 2011, elle préavise négativement cet investissement, sauf si un poste du budget d'investissement 2011 d'un montant équivalent est abandonné ». Le Conseil municipal recommande au Conseil général l'approbation de ce crédit. »

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : « Ce soir, vous êtes saisis d'une requête de crédit de CHF 120'300.-. Il s'agit d'isoler et de chauffer des locaux où une grande partie d'employés communaux, affectés au département de l'équipement travaillent quotidiennement. Depuis plus de 10 ans des travaux étaient nécessaires et rien n'a été entrepris. Les locaux sont subdivisés en trois

parties : des bureaux (quatre postes de travail), un atelier et deux dépôts l'un situé à l'intérieur et l'autre à l'extérieur. Ce soir, vous êtes appelés à trancher entre une vision financière quasi orthodoxe et une situation humaine où une commune ne saurait, au sens du Conseil municipal, se soustraire à ses obligations d'employeur : est-il convenable de faire travailler des hommes dans des locaux non isolés, avec un chauffage d'appoint gaspilleur en énergie et insuffisant ? Nous avons enregistré 15 degrés dans ces locaux durant la période froide ! Le département de l'équipement et sa commission n'ont pas négligé ce problème : dès 2009 nous avons étudié la situation des bâtiments techniques communaux. Il en est ressorti l'état déplorable du bâtiment du Vignoble 21 et le besoin de transformation de celui de la Plage 2. La solution d'un nouveau bâtiment financé d'une manière mixte a été mise en avant, accompagnée de la vente éventuelle des bâtiments ne donnant pas satisfaction. Chacun comprendra que les soucis financiers évoqués ce soir au sujet de l'école primaire ont conduit le Conseil municipal à privilégier la piste de l'école avant celle du bâtiment technique. Le temps passant, il s'agit aujourd'hui de faire un minimum de travaux pour fournir à nos collaborateurs des conditions de travail décentes et normales. La solution que nous vous présentons est une solution qui respecte les normes minimales d'hygiène du travail; elle est peu onéreuse et transparente. La commission des finances ne conteste pas le besoin évoqué dans le rapport, malgré un préavis négatif. Son souci est le strict respect du plan financier. La prérogative d'un Parlement n'est-elle pas de bouleverser les plans furent-ils financiers, et non pas de suivre à la lettre la planification communale ? Tous les Parlements fonctionnent de la sorte. Sans quoi le Conseil général rejette toutes propositions émanant d'un de ses pairs. Quel serait le devenir des motions ? Le Conseil général est appelé ce soir à tangier entre une orthodoxie financière et une situation humaine qui n'est pas acceptable. L'équipement a renoncé cette année à l'isolation des vestiaires de Saint-Joux, montant inscrit au budget des investissements que vous avez approuvé. Le montant devisé était de CHF 100'000.-. Vu sous cet angle, les membres de la commission des finances devraient être rassurés et pourraient de la sorte soutenir le crédit. En outre, vous êtes appelés à vous prononcer sur une dépense qui est inférieure à 0,6 % du budget communal ... Enfin, nous prions le parlement d'avoir de la compréhension pour un département qui a connu les bouleversements et la réorganisation que vous connaissez. Le budget a été dressé dans la douleur, avec des insuffisances qui ne se reproduiront plus. Merci de penser avant tout à nos collaborateurs ! Je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. N. De Montet, UDC : a visité le bâtiment du Vignoble 21 et s'est renseigné sur le montant du courant consommé par année pour ces locaux. Il s'agit d'une dépense de CHF 5'000.-. Cette somme est exorbitante. De plus, le toit fuit. Il faut le refaire. Dès lors, l'isolation doit aussi être refaite. Il est favorable à la demande de crédit requise.

M. T. Murier, PLR : le message du Conseil municipal n'évoquait pas la transmission des CHF 100'000.- dévolus aux vestiaires de St-Joux sur le projet de l'installation d'un chauffage et d'une isolation dans le bâtiment du chemin du Vignoble 21.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : effectivement, le budget d'investissement prévoit la réfection des vestiaires de St-Joux. Il propose donc d'admettre que les travaux de St-Joux ne seraient pas faits cette année, ce qui permettrait d'économiser un montant de CHF 100'000.- qui pourrait être reporté sur le projet du Vignoble 21.

M. J.-P. Ammann, PLR : a le budget des investissements sous les yeux sur lequel il ne constate pas de montant de CHF 100'000.- inscrit pour St-Joux en 2011. Il ne comprend donc pas l'argument avancé par M. J.-P. Verdon.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : la réfection des vestiaires de St-Joux était inscrite dans le budget des investissements 2010 et tout était prêt pour réaliser les travaux d'isolation.

M. J.-P. Ammann, PLR : ne peut pas tenir compte des arguments de M. J.-P. Verdon, car nous sommes en 2011 et non plus en 2010.

M. J.-L. Bloch, FOR : « Forum a toujours accordé une attention toute particulière aux conditions de travail des employés communaux. Cependant, dans la demande qui nous est formulée ce soir, la dépense hors budget de CHF 120'300.- pour l'isolation et le chauffage d'un local de stockage et de travail, occupé de manière non permanente, nous apparaît démesurée, surtout après avoir accepté un budget négatif d'un demi-million de francs et les conséquences correspondantes en termes de rigueur budgétaire. Le choix d'une solution par pompe à chaleur d'un montant de CHF 45'000.- pour chauffer

ce local nous paraît également disproportionné. En conséquence, face à l'apparente impossibilité de renoncer à la réalisation d'un projet déjà accepté par le Conseil général à une très faible majorité, nous nous rallions à la proposition de la commission des finances, déposons une motion de renvoi et demandons ainsi au Conseil municipal d'une part, de réduire ce projet à un montant raisonnable, proportionnel au volume à chauffer, et d'autre part de supprimer ou de reporter en contrepartie un projet de même valeur figurant au budget 2011. Si aucun projet ne peut être supprimé ou reporté, d'inscrire cette demande de crédit révisée dans le budget 2012, seul instrument à même de nous donner une visibilité des conséquences de tous les futurs engagements. »

M. N. De Montet, UDC : s'oppose à la motion de renvoi demandée par M. Bloch, considérant que l'état de cet immeuble est pitoyable.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : a entendu que cela fait 10 ans que le problème existe. La question de l'état général n'apparaît sur aucun document qui nous a été fourni pour la séance de ce soir.

M. R. Bourquin, PLR : se rallie à la requête de rigueur financière et invite le Conseil général à ne pas voter le crédit requis ce soir.

M. P. Friedli, PS : le parti socialiste se pose aussi la question de savoir s'il ne serait pas acceptable de prendre le temps d'étudier un peu mieux ce projet et de revenir avec une autre proposition devant le Conseil général.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : en appelle à penser aux hommes qui travaillent dans ces lieux. Baisser le coût de ce projet n'est pas chose aisée. Il n'est pas prévu de refaire tout le bâtiment. Seule l'isolation des bureaux est projetée. Ce crédit ne met pas le ménage communal en péril. M. Verdon pense qu'il ne faut pas se laisser aller au rigorisme financier.

M. C. Jau, FOR : fait remarquer que M. Verdon sait qu'il y a des problèmes depuis 2009, mais qu'il n'a pas réagi plus tôt.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : le budget a été dressé dans la douleur, comme il l'a déjà indiqué précédemment. Le service de l'équipement a souffert d'un déficit de personnel pendant l'année 2010.

M. M. Lehmann, UDC : aimeraient connaître les chances que la Municipalité aurait face à une plainte déposée par le personnel pour locaux insalubres.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : les locaux sont insatisfaisants d'un point de vue de l'hygiène du travail. Tous les hommes ne travaillent pas à 100 % dans leur bureau pendant toute la semaine, mais ils y passent malgré tout une bonne partie de leur temps pour régler des problèmes administratifs. Il invite qui veut à venir visiter les locaux.

M. R. Bourquin, PLR : réfute le terme de rigorisme financier utilisé par M. Verdon. La composante humaine le touche totalement et il est bien d'accord avec le fait qu'il est important de fournir au personnel des outils et des locaux en ordre. Cela dit, il ne peut pas accepter les arguments invoqués par M. Verdon quant au manque de personnel face à la préparation du budget.

M. M. Lehmann, UDC : estime que l'être humain est plus important que les finances et que la demande de crédit présentée ce soir doit être acceptée, car on met en jeu la santé d'êtres humains. Il va s'atteler à demander aux employés concernés de porter plainte contre la Commune, sûr qu'ils gagneraient le procès.

M. T. Murier, PLR : suggère à M. Lehmann de faire la même proposition aux instituteurs de l'école primaire qui attendent un nouveau bâtiment pour dispenser leurs cours.

M. J.-P. Ammann, PLR : estime qu'il y a d'autres solutions pour assainir ces locaux qui sont certainement moins onéreuses. Sinon, il faut trouver d'autres lieux de manière urgente.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : se demande ce qu'on fait les conseillers municipaux responsables de ce département dans les législatures précédentes, alors qu'ils avaient déjà connaissance du problème.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : rappelle les vœux de la Municipalité d'être labellisée « Cité de l'énergie ». Il faut être dès lors conséquent avec ses désirs.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 20 voix contre 5, la motion de renvoi est acceptée. Cet objet sera donc traité lors de la prochaine séance du Conseil général.**

7. Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la transformation des locaux de l'immeuble Signolet 3 en vue de permettre l'ouverture de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire 2010 – Décompte final : information (I. Moeschler)

Message du Conseil municipal : « Pour rappel, le 9 juin 2010, le Conseil général a voté un crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la réfection de l'immeuble du Signolet 3. Les travaux sont aujourd'hui terminés et le décompte final accuse un dépassement de l'ordre de CHF 22'971.75, soit 10,44 % du crédit initial. Ce dépassement est dû à certains imprévus dont essentiellement les points ci-dessous du décompte final :

- point 211.6 : ancienne chape à refaire en raison de cloques
- point 258 : équipement d'un espace cuisine (lave-vaisselle, frigo) pour les petits déjeuners, les goûters et le nettoyage de la vaisselle des repas de midi
- point 273 : pose de portes anti-feu à la demande de l'AIB
- point 273.1 : pose de verres anti-feu également à la demande de l'AIB
- point 285 : frais de peinture supplémentaires en raison de la décision d'augmenter la surface exploitée
- point 593 : intervention de l'architecte, à la demande du maître de l'ouvrage, pour obtenir la subvention suite à l'isolation supplémentaire des sols.

Le Conseil municipal, conformément à la réglementation communale en vigueur (article 17 alinéa 3 du règlement d'organisation et article 4, lettre B, chiffre 3 de l'ordonnance sur l'organisation de l'administration), a approuvé ce dépassement qui est de sa compétence. Le Conseil général reçoit ainsi ce décompte final pour information. »

Le Conseil général prend acte du décompte final présenté par le Conseil municipal.

8. Réponse à l'interpellation PLR (J.-P. Ammann) « Ecole à journée continue et aide financière fédérale » (I. Moeschler)

Réponse du Conseil municipal : « Rappel des faits : le bâtiment du Signolet 3 a été acquis par la Commune suite à la décision du corps électoral du 21 décembre 2008, afin d'y créer une structure d'accueil extrafamiliale. En décembre 2009, la Municipalité de La Neuveville met au concours le poste de directeur/directrice de la structure d'accueil. Madame Berthet est engagée pour le mois de février 2010 à un taux d'activité de 50 %. La direction de l'école à journée continue (EJC) avait pour mission de diriger l'aménagement de la structure (locaux et équipement), mettre en place les services offerts, établir les budgets avec l'aide des services communaux compétents, créer un règlement de fonctionnement et un concept pédagogique élevé, en accord avec les directives cantonales. Une suspicion de pollution du sous-sol des locaux a retardé le début des travaux et ce n'est que le 9 juin que le dossier a pu être présenté au Conseil général. Ce dernier a accordé un crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la réfection du Signolet 3. La structure d'accueil devait ouvrir ses portes aux enfants le 16 août 2010. La demande en vue d'obtenir la subvention cantonale a été envoyée dans les délais. La confirmation de subvention cantonale ne nous est parvenue qu'en novembre dernier avec exigence cependant du canton de revoir prochainement le règlement de la structure. Le 23 mai 2010, la demande pour les subventions fédérales devait être adressée à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), à savoir 12 semaines avant l'ouverture effective de la structure. Cette subvention représente pour La Neuveville un montant annuel prévisible de CHF 42'000.- pendant trois ans. Les faits mentionnés ci-dessus mettent en évidence l'urgence dans laquelle cette structure d'accueil a dû être mise en place. En raison du retard dû à la suspicion de pollution du bâtiment et des démarches supplémentaires qu'il a engendrées, l'organisation et la gestion des travaux ont dû être menées parallèlement à la mise en place du projet pédagogique (de type élevé) exigé par le canton. Tant le conseiller municipal chargé du département de l'instruction et de la jeunesse que la direction de la structure et l'administrateur des finances avaient connaissance de la possibilité d'une aide fédérale. Les formulaires de demande ont du reste commencé à être remplis dès avril 2010. Des échanges de

courriels attestent de malentendus entre les services quant à la répartition des tâches concernant cette demande de subvention. Le suivi du dossier a été problématique : cette période de l'année était particulièrement chargée pour l'administration des finances (élaboration des comptes notamment). L'ampleur du cahier des charges de l'administrateur des finances de l'époque, qui a d'ailleurs été réduit par la suite, a rendu le suivi des dossiers difficiles. Il faut savoir qu'il devait également assumer des tâches associées à la libéralisation du marché de l'électricité en attendant l'arrivée du nouveau collaborateur engagé pour ce travail. Cette personne n'a pu entrer en service que le 1^{er} décembre 2010. La surcharge de travail a finalement conduit notre administrateur des finances à un arrêt maladie dès le 31 mai 2010 pour une durée de plusieurs semaines avant une reprise de son activité, à temps partiel d'abord. Parallèlement, le conseiller municipal en charge du dossier a présenté sa démission à mi-mandat pour fin octobre à la suite d'une période marquée par une surcharge de travail liée à ses multiples activités. Suite à ces nombreux changements, ce n'est donc que le 8 novembre que le Conseil municipal a eu la confirmation que la demande de subvention fédérale n'avait pas été envoyée. Des contacts téléphoniques ont immédiatement été pris avec Madame Louis, responsable de l'aide financière à l'OFAS. Le nouvel administrateur des finances, entré en service le 1^{er} décembre, s'est immédiatement attelé à compléter les formulaires par les chiffres manquants et à les adresser, avec lettre explicative, le 9 décembre dernier à l'OFAS. Nous sommes donc actuellement dans l'attente d'une réponse. La surcharge de travail, les difficultés inhérentes à la création d'un nouveau service et l'urgence sont les causes de ce grave manquement. Une enquête administrative peut être demandée. Elle ne paraît cependant pas indispensable dans ce cas, sachant que, d'une part, le Conseil municipal s'est déjà chargé d'examiner les causes de cette erreur de fonctionnement et n'a pas pu établir de responsabilité unique en dehors d'un très regrettable concours de circonstances. D'autre part, deux des personnes concernées ont donné leur démission, des mesures administratives éventuelles n'auraient dès lors que peu de conséquences. Par contre, le Conseil municipal a tiré la leçon de cette situation. Il a d'ores et déjà pris les mesures suivantes :

- Une nouvelle procédure pour les demandes de subventions a été mise en place par le département des finances et approuvée par le Conseil municipal.
- Le cahier des charges de l'administrateur des finances a été allégé.
- Après six mois d'existence, un premier bilan du fonctionnement de l'école à journée continue, notamment en ce qui concerne son organisation, a été réalisé. Il a permis de constater que la subvention accordée par le Conseil général n'atteint pas exactement le but prévu, à savoir d'en faire bénéficier tous les parents dont les enfants sont inscrits à la structure, puisque certains enfants ne participent pas aux devoirs surveillés gratuits. Il convient dès lors de réviser le règlement de l'EJC en appliquant les modifications requises par le canton et de modifier la participation communale. Ce faisant, il sera éventuellement possible d'augmenter l'offre de places d'accueil à la structure et ainsi, conformément à l'article 5 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, déposer une nouvelle demande de subventions. »

M. J.-P. Ammann, PLR : « Je remercie le Conseil municipal pour la réponse fournie à mon interpellation. Après une lecture minutieuse, je constate que :

- Le délai fixé au 23 mai 2010 pour la demande d'une subvention n'a pas été respecté et aucune mesure opérationnelle ne semble avoir été prise jusqu'en novembre 2010.
- Le préjudice subi par la Commune de La Neuveville et les contribuables neuvevillois s'élève à plus de CHF 120'000.- dans sa totalité selon les estimations du Conseil municipal.
- Le Conseil municipal parle de grave manquement, mais ne semble pas prendre ses responsabilités.
- La plupart des informations fournies (pollution du sol, subvention cantonale, démission d'un conseiller municipal, problèmes de santé de l'administrateur des finances, bouclement des comptes, adaptation du cahier des charges, nouvelle procédure pour les subventions et nouvelle demande de subvention) n'ont pas de liens directs avec la demande de subvention fédérale et ne contribuent en aucun cas à une meilleure compréhension du problème, car elles se situent trop en amont ou trop en aval par rapport au délai du 23 mai 2010. Dans certains cas, elles seraient même tendancieuses.
- Finalement, la réponse du Conseil municipal donne l'impression que le travail engendré par le dépôt de cette demande de subvention relève des travaux d'Hercule !

Cette demande de subvention est-elle si compliquée à remplir ? Comment se présente cette demande ? Il s'agit d'un formulaire téléchargeable sous forme de fichier Excel contenant 10 pages à remplir par la Commune sous forme d'indications générales, d'adresses des personnes responsables, d'horaires des structures mises en place et d'un budget sommaire. A cela s'ajoutent quelques éléments à fournir en annexe (description du projet, règlement de la structure, budget détaillé pour les 12 premiers mois et tarifs applicables). Sur la base de ma propre expérience, force est de constater que cette demande ne nécessite pas une charge de travail particulièrement élevée. L'argumentation du Conseil municipal concernant la surcharge de travail à ce sujet n'est pas crédible. A titre informatif,

environ 90 demandes ont été déposées dans les délais par des communes du canton de Berne afin d'obtenir une subvention dans ce domaine ! J'aimerais également citer les propos du responsable du département de l'instruction et de la jeunesse tenus lors de la séance du Conseil général du 9 juin 2010 concernant le point 5 de l'ordre du jour (demande d'un crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la transformation des locaux de l'immeuble Signolet 3 en vue de permettre l'ouverture de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire 2010) : "Des demandes de subvention sont effectivement en cours". Il ressort de cette intervention qu'à cette date et bien que le délai pour la demande de subvention soit déjà dépassé, un conseiller municipal annonce que des demandes de subvention sont en cours ! Je tiens aussi à souligner que sans mon interpellation au Conseil général, il est vraisemblable que ce point n'aurait pas été relevé par le Conseil municipal. En conclusion, je suis très déçu par cette réponse que je trouve incomplète et qui n'apporte que peu d'éléments concrets. Je tiens à ajouter que le non respect d'un délai et ses conséquences induites est généralement le signe d'un déficit au niveau de la direction. »

9. Rapport CM sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Application du règlement de stationnement – Un certain laisser-aller ... » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : « *En réponse à la motion susmentionnée, nous pouvons vous donner les informations suivantes :* »

- *L'application du nouveau règlement de stationnement est effectivement entrée en vigueur le 1^{er} mars 2010. Dès cette date et conformément à la demande des autorités, des contrôles réguliers ont été effectués, dans un premier temps uniquement au centre, (mais y compris la région Faubourg), c'est-à-dire seulement dans les zones bleues.*
- *Dès le 1^{er} mai 2010, lorsque tous les horodateurs ont été mis en fonction, les contrôles ont été évidemment élargis à ces zones-là. Cela signifie que la personne mandatée pour faire respecter notre règlement tourne entre St-Joux et la plage, avec des passages dans la zone 30 km/h des Prés-Guétins et environs.*
- *Pour faire ses tournées, l'agent dispose de 12 heures par semaine au total, ce qui est très raisonnable pour la surveillance de plus de 500 places de parc. Cette information permet de répondre aux personnes qui estiment que l'agent passe tous les jours du matin au soir à contrôler le stationnement et à distribuer des amendes pour le parcage.*
- *Pour ce qui est de la rue Montagu, selon la demande de Forum, nous pouvons indiquer qu'il n'existe actuellement aucune signalisation adéquate qui permettrait à nos services de verbaliser des véhicules mal stationnés. Toutefois, nous savons également qu'un projet de mise en zone 30 km/h de cette rue est en voie de réalisation.*

Une réunion, regroupant M. Jean-Pierre Latscha, motionnaire, M. Roland Matti, maire, et MM. Evard et Aebischer, de la police administrative, a eu lieu le 27 septembre 2010. Suite à cette discussion, le motionnaire a accepté que la réalisation de sa motion soit mise en attente du développement de la mise en zone 30 km/h de la rue Montagu. Il est évident, que si cette zone ne se réalisait pas pour une raison ou une autre, une attention toute particulière serait alors portée sur ce quartier neuvevillois. »

M. J.-P. Latscha, FOR : « *C'est avec une grande attention que j'ai lu le rapport du Conseil municipal sur la motion que j'ai déposée au Conseil général du 9 juin 2010. Malgré les informations fort détaillées qu'il contient, permettez-moi de faire quelques remarques au sujet des paragraphes 4 à 6 :* »

1. *Il est exact qu'une motion Forum, par Mme A.-C. Christen, demandant la mise à 30 km/h des rues Montagu et Mornets, a été déposée lors du Conseil général du 17 juin 2009. Lors du Conseil général du 21 avril 2010, soit 10 mois plus tard, le Conseil municipal a demandé et obtenu une prolongation de 6 mois du délai imparti pour rendre son rapport au législatif. Aujourd'hui, soit encore une fois 10 mois plus tard, nous l'attendons toujours. Dans 4 mois, en juin, nous en serons à 2 ans !*
2. *Il est également exact qu'une réunion à laquelle ont pris part MM. Matti, Aebischer, Evard et le motionnaire a eu lieu en date du 27 septembre 2010. J'aimerais toutefois relever ici qu'une focalisation sur la rue Montagu s'est faite à ce moment-là alors que ma motion citait également d'autres lieux en notre cité.*
3. *Si j'ai accepté, sans en référer à mon parti, ce qui m'a d'ailleurs été reproché, que ma motion soit mise en attente, je demande instamment au Conseil municipal de faire activer les choses et de nous tenir au courant au plus vite des résultats de ses démarches (étude pour la mise à 30 km/h des rues citées au point 1 avec ses mesures d'accompagnement). D'avance merci !*

Le Conseil général prend acte du rapport du Conseil municipal.

10.Rapport CM en réponse à la motion PS (R. Petignat) « Pour l'image de notre belle cité » (A. Olivier)

Rapport du Conseil municipal : « La motion, déposée le 9 juin 2010 et acceptée par le Conseil général le 15 septembre 2010, soulevait le problème de l'entretien régulier des plates bandes de la Vieille Ville, du bord du lac et du cimetière. Cette motion nous a permis de plancher sur le dossier de la décoration florale de notre ville et de profiter de le compléter par l'établissement d'un cahier des charges pour l'entreprise Marolf Fleurs Sàrl, qui n'existe pas auparavant. Les prestations de base concernaient :

- ⇒ la plantation, entretien et arrosage des massifs floraux (Quai Maurice-Moeckli, au cimetière et à la Blanche-Eglise)
- ⇒ la plantation des bacs à fleurs de Chavannes, rue du Faubourg, chemin du Signolet, devant le Centre des Epancheurs, route du Château et chemin du Rêche
- ⇒ la plantation des bacs des fontaines
- ⇒ la plantation des grandes vasques
- ⇒ la plantation des gerles de la zone piétonne
- ⇒ la création de l'écusson Neuvevillois sur le quai Maurice-Moeckli
- ⇒ l'arrosage, l'entretien, le désherbage, la fumure, les traitements phytosanitaires
- ⇒ la remise en état après dégradations liées au vandalisme et en général tout ce qui touche aux fleurs et plantes ornementales.

Les prestations complémentaires exigées :

- ⇒ arrosages plus fréquents
- ⇒ coupe des fleurs fanées
- ⇒ épandage d'engrais dans les plantations 2 fois par année
- ⇒ entretien et désherbage, fumure et traitement phytosanitaires
- ⇒ taille des rosiers et lutte contre les parasites
- ⇒ décoration florale des fontaines publiques et des bâtiments administratifs.

Ces tâches ont été consignées dans un contrat de prestations entre l'Entreprise Marolf Sàrl et la Municipalité de La Neuveville, signé par les deux parties en janvier 2011. La collaboration entre le service de la voirie et cette entreprise sera encore plus étroite. Au cours de l'année 2010, une commission spéciale composée de membres de la commission des loisirs a été créée afin d'étudier le côté esthétique et artistique des plantations florales. Des critiques et propositions de décoration florale seront adressées en début et en fin d'année à l'entreprise Marolf Sàrl qui devra en tenir compte. Il est à signaler qu'au printemps 2010, les vers blancs (hannetons) ont fait d'énormes dégâts au gazon, ce qui a entraîné un retard sur la plantation des massifs, car leur remise en état a pris du temps. D'autre part, des dégradations ont été constatées et ont nécessité des interventions supplémentaires de la part de l'entreprise Marolf. La motion est ainsi réalisée. »

Mme R. Petignat, PS : se déclare satisfaite du rapport présenté par le Conseil municipal.

11. Station transformatrice de la route du Château – Approbation par le Conseil municipal d'un crédit de CHF 230'000.- en tant que dépense liée : information orale (J.-P. Verdon)

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : « A la fin de l'année 2010, une évaluation globale de la situation des stations transformatrices a été effectuée par le département de l'équipement. Il en est ressorti que la station transformatrice de la route du Château doit être au plus vite remplacée intégralement : elle est hors-normes et la protection des installations de distribution n'est pas garantie. Les câbles de raccordement d'abonnés doivent aussi être adaptés, leur section étant insuffisante. La dangerosité de cette installation est telle qu'une décision urgente était nécessaire, avec les mesures qui l'accompagnent, à savoir : la démolition de la station existante, la mise en place d'une nouvelle station comportant deux transformateurs, car une entreprise de la place a besoin d'une augmentation importante de puissance pour son développement futur, l'installation des cellules moyenne tension aux normes, l'installation d'un tableau de distribution aux normes, et finalement, la réfection du câblage du raccordement des abonnés. Les travaux décrits sont devisés à CHF 230'000.- TTC. Le Conseil municipal, confronté à une dépense liée manifeste, a pris la décision d'approuver un crédit brut de CHF 230'000.- TTC, aux conditions précitées. Concernant l'état des autres stations transformatrices, la situation est la suivante : la station de Saint-Joux, votée par le législatif, est en cours de réalisation terminale. Les autres travaux d'importance à réaliser concernent la station place

de la Liberté (normes ORNI, remplacement des cellules moyenne tension et bouclage dans le réseau moyenne tension) et le remplacement des sectionneurs moyenne tension du réseau communal. La station Montagu est une station qui pose aussi des problèmes, car elle a besoin d'être assainie en profondeur, notamment les tableaux de basse tension. La moyenne tension a été récemment remplacée. Pour la suite, le département de l'équipement a planifié les travaux à venir : il procédera à un assainissement par année au minimum, dans le cadre du budget et des compétences financières. La commission de l'équipement et le Conseil municipal ont été informés avec plus de détails. »

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : demande l'ouverture de la parole sur cet objet.

M. P. Morand, président, PLR : constate qu'il n'y a pas d'oppositions à cette proposition. Dès lors, la discussion est ouverte.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : aimerait connaître la définition de la dépense liée. Elle regrette d'ailleurs de ne pas avoir reçu une information écrite sur un sujet aussi important.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : l'information donnée oralement répond aux critères réglementaires en vigueur. De plus, cette manière de faire a été décidée par le Conseil municipal. Celui-ci doit pouvoir prendre les décisions nécessaires sans limite en cas de situation de crise. La situation relative à la station transformatrice de la route du Château a été jugée grave par l'Exécutif communal. Dès lors, il a dû se résoudre à prendre des décisions en votant un crédit comme dépense liée.

Mme M. Imer, PLR : aimerait savoir pourquoi cela n'a pas été prévu avec les travaux de la route du Château, vu l'importance retenue par le Conseil municipal.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : les travaux de la route du Château ne sont pas liés à la réfection de la station transformatrice.

M. J.-P. Devaux, PLR : remarque que M. J.-P. Verdon a fait allusion au fait que d'autres installations de notre réseau électrique sont dans la même situation. Doit-on dès lors s'attendre à faire face à d'autres surprises aussi conséquentes ?

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : le Conseil municipal a effectivement constaté un retard d'entretien dans ce secteur dû également au manque de personnel aux services techniques. M. Stefano Gori, nouveau responsable technique du service de l'équipement, va s'atteler à rattraper le retard. M. Verdon propose de donner la parole à M. Gori pour qu'il puisse apporter des précisions.

M. S. Gori, responsable technique : tous les équipements sur notre territoire sont opérationnels, mais certains d'entre eux sont devenus hors norme. Le service de l'équipement a mis le doigt sur un certain nombre de travaux de mise en conformité qui doivent être planifiés.

M. D. Fragnoli, PS : les exploitants de réseau électrique sont soumis à un certain nombre de contrôles. Il s'étonne de voir que ces contrôles n'auraient pas été faits à La Neuveville.

M. S. Gori, responsable technique : les contrôles ont été faits. Les autorités cantonales et fédérales sont pointues et exigeantes envers les propriétaires. L'exigence vis-à-vis des fournisseurs est plus importante encore. Deux stations, à savoir celle de Ruveau et celle du Château, sont en mauvaise posture et représentent un danger certain pour les travailleurs et pour l'approvisionnement des clients.

Mme N. Diestschi, FOR : aimerait connaître le délai d'exécution des travaux pour la station du Château.

M. S. Gori, responsable technique : les devis sont en cours pour que les travaux puissent se dérouler cet été.

M. R. Bourquin, PLR : remercie le Conseil municipal pour les informations apportées sous le point 11 de l'ordre du jour de ce soir, qui a démontré la justesse de l'intervention de l'Exécutif et le respect de la notion de dépense liée. Par contre, il constate que cette dépense non prévue ne va pas nous donner des comptes très réjouissants, surtout si on y ajoute en cours d'année d'autres dépenses non

prévues comme celle destinée à l'installation d'un chauffage et d'une isolation dans le bâtiment du chemin du Vignoble 21, traitée au point 6 de l'ordre du jour de ce soir.

M. J.-P. Latscha, FOR : aimerait savoir si l'entreprise Capsa a mis la pression sur la Commune puisqu'elle est concernée par cette station.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : répond que l'entreprise Capsa n'a fait montre d'aucune pression, mais il est clair que son approvisionnement électrique pouvait être mis en danger en cas de panne ou de mise hors service immédiate de cette station.

12. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion FOR (J.-P. Althaus) « Conserver le futur office des tutelles du Jura bernois à La Neuveville »
- Motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Catalogue des travaux divers et mises en conformité nécessaires et non budgétisées »
- Interpellation FOR (C. Ferrier) « Avenir de la médecine de proximité au sein de notre commune »

Développements :

- **Motion FOR (J.-P. Althaus) « Conserver le futur office des tutelles du Jura bernois à La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Catalogue des travaux divers et mises en conformité nécessaires et non budgétisées »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Interpellation FOR (C. Ferrier) « Avenir de la médecine de proximité au sein de notre commune »**

Le développement est contenu dans le texte de l'interpellation.

13. Questions simples et traitement

M. M. Lehmann, UDC : « Où en est l'affaire de l'antenne Sunrise à la route de Neuchâtel ? Cela fait longtemps que cela est en suspens. ».

M. R. Morand, conseiller municipal : nous n'avons pas de réponse définitive, puisque ce projet est en suspens suite à des oppositions. Le dossier est sur la table des autorités juridiques. Le Conseil municipal et la Commune du Landeron se sont opposés à une profusion d'antennes de téléphonie mobile à cet endroit.

14. Communications

M. P. Morand, président, PLR : rappelle la date de la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu le 4 mai 2011.

M. F. Christen, conseiller municipal : « On connaît l'Association du service bénévole du district de La Neuveville 7/7 affiliée à la Croix-Rouge Suisse ! mais ça sert à quoi ? Pour les personnes âgées, malades ou handicapées, devoir se rendre chez le médecin ou chez le thérapeute peut parfois

prendre les allures d'une véritable expédition. Le service des transports 7/7 est à la disposition de celles et ceux qui ne peuvent se déplacer par leurs propres moyens ni, par conséquent, utiliser les transports publics, qui n'ont personne pour les conduire, parmi leurs parents ou leurs connaissances, ou également celles qui, en raison de leur handicap, ont besoin d'être accompagnées. Les chauffeurs du 7/7 sont des personnes qui mettent leur temps libre et leur véhicule à disposition, accompagnent les usagers à leurs rendez-vous et les ramènent à la maison, en toute sécurité. Ils sont entièrement libres de décider à quelle fréquence ils offrent leurs services. Les chauffeurs du 7/7 sont assurés auprès de la Croix-Rouge (casco complète, accident, responsabilité civile, perte de bonus) pour leurs prestations et sont indemnisés pour les frais de véhicule et de carburant. Durant l'année 2010, il a été effectué plus de 800 transports, ce qui représente 25'000 kilomètres. L'association gère un budget de plus de CHF 25'000.-. Il y a vingt ans, une poignée de personnes, que dis-je, de dames se réunissent et créent le 7/7 : un service 100 % bénévole ! Vingt ans après, une dizaine de membres du comité se réunissent tous les mois une fois; 50 chauffeurs sont à disposition pour les transports; 12 personnes sont disponibles pour des visites et les jeux du mardi. De plus, depuis quelques années, le don du sang est organisé deux fois par an par le 7/7. Un grand merci et un grand bravo au 7/7 et à tous ses bénévoles. »

M. R. Morand, conseiller municipal : donne des informations sur la situation financière du véhicule Mobility Car Sharing. Depuis sa mise en service, 3'900 km ont été parcourus et un déficit de CHF 834.- enregistré. Pour notre Commune cela représente un montant insignifiant face aux CHF 12'000.- que nous étions prêts à assumer pour ce service en cas de déficit. L'expérience sur les 6 premiers mois d'utilisation est donc concluante. D'autre part, il informe que le poste de responsable du service des eaux a été mis au concours, suite aux problèmes de santé du responsable actuel.

M. R. Matti, maire : le Conseil municipal va rencontrer ses collègues du Landeron pour discuter notamment du téléréseau, d'un centre médical et des antennes de téléphonie mobile. D'autre part, il indique que la nouvelle responsable de l'autorité tutélaire pour le Jura bernois, dans lequel l'ouverture d'un bureau régional est prévu pour 2013, viendra visiter nos locaux du Service de protection des adultes et de l'enfance cette semaine pour voir ce que nous avons mis en place à ce jour et comment nous sommes organisés.

La séance est levée à 21h33.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

P. Morand V. Carbone



Conseil général du 16 février 2011

MOTION : Conserver le futur office des tutelles du Jura Bernois à La Neuveville

Je demande au Conseil Municipal de tout mettre en œuvre, dès maintenant, pour éviter un nouvel exode d'une administration cantonale vers un autre district.

Développement :

Le conseil-exécutif du Canton de Berne prévoit pour 2013 la suppression des offices régionaux des tutelles pour les remplacer par des autorités cantonales interdisciplinaires (APEA).

Dans son rapport, le Conseil-exécutif prévoit la création de 11 APEA, dont 1 pour le Jura Bernois (49 communes / 52'000 habitants). Malheureusement pour notre district, le Conseil-exécutif préconise d'installer cet APEA du JB dans les locaux de la Préfecture de Courtelary. Notre district n'ayant pas de député à Berne susceptible de défendre nos intérêts, cette institution risque donc également de quitter notre cité.

Forum demande donc au CM de mettre tout en œuvre et de prendre toute mesure utile, comme par exemple :

- sensibiliser les médias au problème
- rallier les députés du reste du canton à notre cause par des contacts informels (lobbying)
- inviter et informer des personnalités influentes sur l'efficacité et le professionnalisme de la structure actuelle, reconnus par les autorités cantonales
- constituer et distribuer de manière ciblée un dossier explicatif
- etc...(cette liste n'est pas exhaustive)

afin que l'APEA du JB, et ses postes de travail, ait son siège à la Neuveville dans les locaux actuellement inoccupés (appartenant au Canton) de la Grand-rue 2.

Au nom de Forum

J-P Althaus

forum
neuvevillois

Case postale 407
2520 La Neuveville



CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 16 février 2011

MOTION

« Catalogue » des travaux divers et mises en conformité nécessaires et non-budgétisées

Introduction

Les points 6 et 11 de la séance du conseil général de ce jour concernant des dépenses incontournables à plus ou moins long terme hors budget, interpellent les membres de Forum.

Développement

Dans un esprit de transparence, de rigueur budgétaire, et afin d'inscrire dans les futurs plans financiers les priorités concernant les dépenses nécessaires voire indispensables, Forum demande à chaque conseiller municipal d'établir pour son dicastère, une liste précise et exhaustive des travaux et mesures à entreprendre en terme de mise en conformité réglementaire, rénovation ou adaptation de locaux, d'installation, d'entretien ou d'équipement non budgétisés.

Une estimation chiffrée par position jointe à cet « état des lieux » serait une aide précieuse pour les membres du conseil général, qui pourraient en connaissance de cause, prendre position pour tel ou tel investissement, anticiper ou différer certains, et avoir ainsi une vision globale et précise des dépenses sur 1, 5 voire 10 ans.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frioud Auchlin".

Pour Forum Neuvevillois
Catherine Frioud Auchlin



CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 16 février 2011

INTERPELLATION

« Avenir de la médecine de proximité au sein de notre commune »

Plusieurs médecins de notre localité arrivent à l'âge de la retraite. Aucun de ces médecins n'a encore retrouvé un successeur ou un repreneur.

La profession de médecin généraliste ne fait plus recette et n'attire plus les jeunes praticiens dans les petites localités. Un de nos médecins prendra sa retraite en mars prochain et malgré de longues recherches, personne ne s'est intéressé à reprendre son cabinet, bien situé et bénéficiant d'une nombreuse clientèle. La crainte de ne plus avoir suffisamment de médecins dans notre localité est grandissante au sein de notre population.

Nous avons connaissance que le conseil Municipal a pris conscience du problème et travaille déjà à des solutions. Il nous paraît donc important que la population soit informée de la situation actuelle ainsi que des solutions envisagées.

- A-t-il déjà été envisagé de créer un pool de compétences médicales dans notre localité ?
- La commune met-elle tout en œuvre pour se rendre attractive ?
- A-t-on pensé à mettre des annonces dans les facultés ?

Nous prions donc le conseil Municipal de prioriser ce problème ainsi que d'informer régulièrement la population sur l'état de ses réflexions.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Ferrier'. It is positioned above a typed name.

Pour Forum Neuvevillois
Christian Ferrier